



La haie « brise crue » Régulateur d'inondations

SMIVAL¹

Vallée de la Lèze - ARIÈGE & HAUTE-GARONNE - MIDI-PYRÉNÉES

OBJECTIF GÉNÉRAL :

Lutter contre les inondations

OBJECTIF SPÉCIFIQUE :

Ralentissement dynamique des crues

ACTIONS PRINCIPALES :

1. Mise en place du PAPI² de la Lèze
2. Plantations de haies « brise crue »
3. Concertation locale et sensibilisation

DURÉE DU PROJET : depuis 2003

CONTACT :

SMIVAL : Thomas Breinig, directeur

✉ t.breinig@smival.fr

🌐 www.smival.fr

1. Syndicat Mixte Interdépartemental de la Vallée de la Lèze

2. Programme d'Actions de Prévention des Inondations



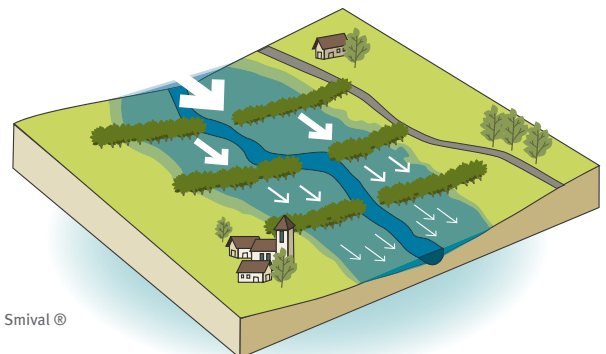
L'inondation de 2000 : le déclic

En juin 2000, une importante crue est survenue dans la vallée de la Lèze et a inondé près de 600 habitations. La vallée n'en était pas à son premier épisode... Les élus des communes concernées ont donc décidé de se regrouper pour trouver, en collaboration, des solutions afin de lutter contre ce phénomène récurrent.

De cette volonté est né, en 2003, le Syndicat Mixte Interdépartemental de la Vallée de la Lèze (SMIVAL), qui regroupe 24 collectivités du bassin versant, dans les départements de l'Ariège et de la Haute-Garonne, représentant près de 20 000 habitants. Le syndicat a alors mis en place un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

Aujourd'hui, ce PAPI permet au SMIVAL de sensibiliser les populations, de prévenir les risques, de réduire la vulnérabilité des entreprises et d'aménager le territoire de sorte à ralentir les crues. L'un des aménagements utilisés pour ce faire est la haie « brise crue », plantée en travers de la vallée, qui, par

analogie avec la haie brise vent, doit ralentir la course de l'eau en faisant partiellement obstacle au flux d'eau. Dans la logique du **ralentissement dynamique des crues**, l'effet attendu est **cumulatif** : plus le linéaire de haies sera important, plus l'effet sera notable en aval, permettant de réduire la force des crues et donc leurs impacts.



Smival ©



Comment s'y prendre ?

À l'heure actuelle, le SMIVAL a planté **deux haies pilotes** sur les communes de Montaut, en Haute-Garonne et d'Artigat, en Ariège. L'école de Saint-Sulpice-sur-Lèze a été associée à ce projet par la création d'un sentier botanique permettant à chacun de découvrir les arbustes composant la haie.

La haie brise crue de Montaut a été mise en place à l'hiver 2008-2009. En pratique, les arbres choisis sont des jeunes plants d'espèces locales, adaptés au sol, au climat et aux maladies. Ils ont été paillés avec des copeaux de bois afin de maintenir le sol humide.



Sentier botanique pédagogique - crédit photo FNE Midi-Pyrénées ©

OBJECTIFS DU PAPI :

- Développer une **politique collective et solidaire** de l'amont à l'aval du bassin
- Agir sur l'ensemble du **bassin versant**
- **Mobiliser les habitants** et l'ensemble des acteurs de la vallée
- Améliorer les dispositifs de surveillance, de prévision et d'alerte des **crues**
- Réduire la **vulnérabilité**

COMMENT CONVAINCRE LES PROPRIÉTAIRES ?

Le SMIVAL a engagé un large travail de **concertation avec les propriétaires des terres** de la vallée et obtenu, à ce jour, un accord de principe pour planter 6 kilomètres de haies. La route est encore longue pour reconstituer le maillage de 40 kilomètres de haies prévus, d'autant plus que l'analyse de photographies aériennes montre qu'entre

1980 et 2008, 280 kilomètres de haies ont disparu sur les 350 km² du bassin versant.

Pour assurer la plantation sur des terrains qui sont aujourd'hui majoritairement privés, le SMIVAL propose plusieurs options de **maîtrise foncière** qui sont travaillées avec les représentants agricoles. Pour les exploitations agricoles, la plantation de haies implique, en effet, une diminution des surfaces cultivables.

Cela a pu, au départ, susciter quelques réticences. Le SMIVAL a donc engagé des actions de sensibilisation et lancé une **concertation** qui se déroule à la fois au niveau institutionnel et, localement, avec chaque propriétaire et exploitant agricole. Ainsi des mesures financières, notamment sous forme **d'indemnisations**, seront proposées aux propriétaires qui s'engagent sur la pérennité des plantations.

Aujourd'hui, l'idée que la prévention des inondations passe par le maintien des haies dans les parcelles commence à intéresser d'autres collectivités : d'autres PAPI réfléchissent à favoriser la plantation de haies « brise crue » et de haies de versants, concrétisant ainsi le concept de ralentissement dynamique des crues.

LA HAIE « BRISE CRUE », COMMENT ?

- Une plantation d'environ **5 mètres de large**, pour ralentir l'eau
- Une **haie en strates**, avec des arbres dont les racines vont s'enchevêtrer pour offrir une meilleure résistance au courant
- Des **essences locales**, adaptées au sol et au climat, nécessitant peu d'entretien
- Des arbres plantés très jeunes qui vont développer rapidement un **système racinaire puissant**
- Un **paillis de copeaux** de bois, naturel et biodégradable, pour protéger les jeunes plants les premières années et enrichir le sol en se décomposant